POUR L'ÉCOLE DE LA CONFIANCE



CIRCONSCRIPTION ANSE 180 impasse Lamartine 69480 ANSE

Téléphone : 04 37 55 25 45 Courriel : ce.0694262h@ac-lyon.fr Anse, le 16 septembre 2019

L'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription Anse

Mesdames les directrices et messieurs les directeurs des écoles publiques Mesdames les enseignantes et messieurs les enseignants des écoles publiques

Note de service 4 : compétences des enseignants spécialisés, des psychologues de l'Éducation nationale et modalités de fonctionnement du RASED

Cette note de service a vocation à être émargée par l'ensemble des enseignant.e.s de l'école, y compris ceux /celles chargé.e.s des remplacements, des classes spéciales et du RASED.

A/ Les missions des enseignants spécialisés

Circulaire n° 2017-026 du 14-2-2017 relative à la formation professionnelle spécialisée et au certificat d'aptitude professionnel aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI) parue au BO n°7 du 16-2-2017.

L'enseignant.e spécialisé.e est un professeur du premier ou du second degré. Il/elle maitrise les compétences décrites par le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (arrêté du 1er juillet 2013), ainsi que celles du Référentiel des compétences caractéristiques d'un.e enseignant.e spécialisé.e avec la spécificité des **formes d'intervention** des enseignant.e.s appelé.e.s à :

- 1. Exercer dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive.
- 2. Exercer une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire.
- 3. Exercer une fonction de personne-ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses
- 1. L'enseignant.e spécialisé.e exerce dans le contexte professionnel spécifique d'un dispositif d'éducation inclusive en :
 - contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet d'établissement inclusif;
 - concevant son action pédagogique en articulation avec toutes les classes de l'établissement;
 - concevant avec d'autres enseignant.e.s des séquences d'enseignement et en co-intervenant dans le cadre de pratiques inclusives ;
 - œuvrant à l'accessibilité des apprentissages dans le cadre des programmes en vigueur et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture ;
 - s'inscrivant dans une démarche de coopération avec différents acteurs et partenaires;
 - coordonnant des actions avec les membres de la communauté éducative pour la scolarisation et l'accompagnement des élèves.
- 2. L'enseignant.e spécialisé.e exerce une fonction d'expert de l'analyse des besoins éducatifs particuliers et des réponses à construire en :
 - assurant une mission de prévention des difficultés d'apprentissage;
 - contribuant à l'élaboration de parcours de formation adaptés visant une bonne insertion sociale et professionnelle;
 - se dotant et utilisant des méthodes et outils d'évaluation adaptés ;
 - définissant des stratégies d'apprentissages personnalisées et explicites ;

Circonscription ANSE – année scolaire 2019-2020

- adaptant les situations d'apprentissage, les supports d'enseignement et d'évaluation;
- élaborant ou en contribuant à l'élaboration et la mise en œuvre de projets individualisés dans une perspective d'un parcours de réussite.
- 3. L'enseignant.e spécialisé.e exerce une fonction de personne-ressource pour l'éducation inclusive dans des situations diverses en :
 - s'appropriant et en diffusant les enjeux éthiques et sociétaux de l'École inclusive;
 - répondant dans le contexte d'exercice aux demandes de conseils concernant l'élaboration de réponses pédagogiques concertées à des besoins éducatifs particuliers;
 - mobilisant les éléments des cadres législatif et réglementaire dans la variété de ses missions;
 - connaissant et en coopérant avec la diversité des partenaires et des acteurs de l'École inclusive
 - construisant des relations professionnelles avec les familles en les associant au parcours de formation;
 - concevant et mettant en œuvre des modalités de co-intervention ;
 - construisant et animant des actions de sensibilisation, d'information et en participant à des actions de formation sur le thème de l'éducation inclusive ;
 - en prévenant l'apparition de difficultés chez certains élèves ayant une fragilité particulière.

À ce titre, les enseignant.e.s de la circonscription ne doivent pas hésiter à solliciter les membres du RASED dans le cadre d'une aide indirecte (conseils, outils, etc.)

B/ Les missions des psychologues de l'éducation nationale

Arrêté du 26 avril 2017 Le référentiel des connaissances et compétences des psychologues de l'éducation nationale Circulaire n° 2017-079 du 28 avril 2017) Les missions des psychologues de l'éducation nationale.

Missions spécifiques aux psychologues de l'éducation nationale de la spécialité « éducation, développement et apprentissages »

Sous l'autorité du recteur d'académie ou de l'inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'éducation nationale agissant par délégation du recteur, et sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale, les PsyEN de la spécialité apportent au sein des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED) leur aide à l'analyse des situations particulières, en liaison étroite avec les familles et les enseignants.

Ils appuient leurs investigations par l'utilisation d'outils et de méthodes spécifiques et adaptés à la situation de chaque élève, tels qu'entretiens, observations, bilans, etc.

Ils conduisent des actions de prévention des difficultés d'apprentissage et des risques de désinvestissement scolaire et contribuent à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des plans d'accompagnement personnalisés et des projets personnalisés de scolarisation.

La spécificité de leurs activités se définit de la façon suivante :

- favoriser l'adaptation scolaire par des actions de prévention et de suivi psychologique, individuelles ou collectives :
- faciliter les transitions famille-école, l'entrée à l'école maternelle, à l'école élémentaire et au collège;
- sensibiliser les élèves, les familles et les enseignants aux différents parcours de scolarisation possibles ;
- contribuer à l'éducation à la citoyenneté et à la qualité du « vivre-ensemble » à l'école ;
- participer en tant que de besoin à la vie des écoles ainsi qu'aux projets qu'elle organise;
- participer à l'élaboration du projet d'école et contribuer à la mise en place d'actions de prévention ;
- apporter une aide à la décision de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription du 1er degré et, en tant que de besoin, à celle de l'inspecteur de l'éducation nationale pour l'adaptation scolaire et la scolarisation des élèves handicapés;
- contribuer, en tant que membres du RASED, à l'élaboration de projets d'aides spécialisées pour les élèves;
- contribuer à l'information et à la formation initiale et continue des enseignants sur le développement psychologique des élèves et les facteurs environnementaux qui le favorisent.

C/ L'organisation des aides spécialisées dans les écoles de la circonscription d'Anse

Les moments, auxquels le RASED intervient pour aider les élèves qui éprouvent des difficultés durables, sont prévus en concertation avec l'enseignant.e de la classe en visant toujours un transfert de cette dynamique d'apprentissage vers la classe. J'insiste sur le fait qu'il ne peut pas y avoir de transfert possible s'il n'y a pas de projet de transfert explicite.

La demande d'aide spécialisée envisagée pour un élève constitue une aide précieuse et préalable à la compréhension des difficultés des élèves. Elle permet en outre de faire apparaître la cohérence entre l'aide spécifique du RASED et l'aide apportée par le/la maître.sse de la classe ou les maître.sse.s du cycle dans le cadre d'autres dispositifs pédagogiques. Les membres du RASED sont des personnes-ressources pour

accompagner la rédaction du formulaire de demande d'aide.

Toute prise en charge d'un élève par le RASED fait l'objet d'un projet d'aide spécialisée précis, écrit, évaluable et éventuellement communicable. C'est un document écrit qui permet de faire apparaître la cohérence entre l'aide spécialisée et celle qui est apportée par le/la maître.sse de la classe ou les maître.sse.s du cycle du cycle dans le cadre d'autres dispositifs pédagogiques (APC ou ateliers par exemple). Le document précise les objectifs, la démarche envisagée, une estimation de la durée de l'action et les modalités d'évaluation.

Aucune aide spécialisée ne pourra être engagée sans rédaction du formulaire d'aide en amont.

Les parents sont systématiquement mobilisés autour du projet d'aide de leur enfant.

D/ Les priorités d'action de la circonscription

Pour les enseignant.e.s spécialisé.e.s chargé.e.s de l'aide à dominante pédagogique, les projets d'aide spécialisée seront prioritairement adossés aux résultats obtenus par les élèves aux évaluations nationales.

Ces projets seront conduits au cycle 2 (CP- CE1-CE2) dans les domaines de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture, et dans le domaine des mathématiques.

Pour les élèves du cycle 3, l'aide sera centrée exclusivement sur ceux qui peuvent être en grande difficulté sur les compétences de base qui ont déjà fait l'objet d'une prise en charge antérieure.

Pour les enseignant.e.s chargé.e.s de l'aide à dominante relationnelle, la priorité est posée au cycle 1, aux élèves de CP au cours du premier trimestre (dans le cadre de la transition inter cycles et aux petites structures scolaires (2 ou 3 classes). L'aide sera prioritairement définie en prévention sur le principe d'une difficulté supposée. La forme de travail retenue fera cohabiter la rééducation individuelle et l'aide en petit groupe sur des objectifs communs de travail.

Membres du RASED ANSE :

- Psychologues de l'éducation nationale
 - Mme Galy <u>Christine.Galy@ac-lyon.fr</u>
 - Mme Triboulet <u>Lucie.Triboulet@ac-lyon.fr</u>
 - Mme Le Pilouer <u>Joelle.Le-Pillouer@ac-lyon.fr</u>
- Enseignantes spécialisées chargées de l'aide à dominante relationnelle,
 - Mme Attard <u>Corinne.Attard@ac-lyon.fr</u>
 - Mme Gervais Pascale.Gervais1@ac-lyon.fr
 - Enseignantes spécialisées chargées de l'aide à dominante pédagogique,
 - Mme Jacquin <u>Claire.Jacquin1</u> @ac-lyon.fr
 - Mme Taton Nadine.Taton@ac-lyon.fr
 - Mme Cuvillon <u>Valerie.Cuvillon@ac-lyon.fr</u>

•

Stéphane BESSIERES

RASED circonscription Anse									
Pôle Anse		Pôle Bois d'Oingt		Pôle Gleizé					
rased-secteur-anse@ac-lyon.fr		rased.boisdoingt@ac-lyon.fr		rased.gleize@ac-lyon.fr					
psychologue	Mme Le Pilouer	psychologue	Mme Triboulet	psychologue	Mme Galy				
bureau	EEPU M PAGNOL	bureau	EEPU Le Bois d'Oingt-Rue du 11 novembre	bureau	EPPU G Brassens Gleizé				
maître E	Mme Jacquin	maître E	Mme Taton	maître E	Mme Cuvillon				
bureau	EEPU M PAGNOL	bureau	EEPU Le Bois d'Oingt-Rue du 11 novembre	bureau	EEPU La Chartonnière				
maitre G	Mme Gervais, Mme ATTARD								
bureau	EEPU. Jules Verne - EEPU La Chartonnière GLEIZE								
commune	école	commune	école	commune	école				
Ambérieux	EPPU Saint Hubert	Jarnioux (PPD)	EPPU du bourg	Arnas	EMPU rue du Beaujolais				
Anse	EMPU mat P Cézanne	Ville sur Jarnioux	EPPU du bourg	Arnas	EEPU rue du Beaujolais				
Anse	EEPU R Cassin	Lachassagne	EPPU Les Crêtes	Cogny	EEPU du bourg				
Anse + ULIS	EEPU M Pagnol	Le Bois d'Oingt (VO)	EMPU Rue du 11 novembre	Denicé	EPPU du bourg				
Anse	EMPU mat N Vallin	Le Bois d'Oingt (VO)	EPPU Rue du 11 novembre	Gleizé	EPPU B. Branciard				
Chasselay	EPPULaFontaine	Légny	EPPU Les petits elginois	Gleizé	EPPU G. Brassens				
Chazay d'Azergues	EEPU. Jules Verne	Lucenay	EPPU R. Doisneau	Gleizé	EPPU J. Viollet				
Chazay d'Azergues	EMPU les écureuils	Marcy	EPPU Route de Charnay	Gleizé + ULIS	EPPU La chartonnière				
Civrieux d'Azergues	EPPUMGilardon	Morancé	EPPU les petits drôles	Gleizé	EPPU R Doisneau				

Les Chères	EEPU. De L'Europe	Oingt (VO)	EPPU G Riche de Prony	Lacenas	EPPU Grande Rue
Marcilly d'Azergues	EPPU Route de Neuville	Pommiers	EPPU Rue de la mairie	Liergues (PPD)	EPPU F Thomas
		St Laurent d'Oingt (VO)	EPPU des sources	Pouilly-le Monial (PPD)	EPPU Pierres Dorées
		St Vérand	EPPU du bourg	Limas + ULIS	EMPUat F. Gayot
		Ste Paule	EPPU du bourg	Limas	EEPU F. Gayot
		Ternand	EPPU du vieux bourg	Montmelas	EPPU du Bourg
		Theizé	EPPU du bourg	Rivolet	EPPU du Bourg